



problème états des lieux/caution Akerys

Par **Melle L**, le **18/10/2010** à **13:46**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter concernant un appt que j'ai loué de juin 2008 à avril 2010 par le biais de la sté Akerys. J'ai effectué mon état des lieux le 14 avril 2010, lors de cet état des lieux il est notifié des "accros" sur les papiers peints mais rien de plus ne m'est stipulé. Fin juin 2010 n'ayant pas de nouvelles par rapport à ma caution, j'envoie un premier mail, resté sans réponse, puis un second mi-juillet, ainsi qu'un recommandé, restés sans réponse, j'envoie de nouveau un courrier début septembre et là je reçois en date du 29 septembre par recommandé un courrier me stipulant que je suis mise en demeure pr une somme de 657 euros env. Cette somme correspond à 1000 env de frais pr la réfection des papiers peints - 350 env de frais de caution.

Mon appt étant dans un état général tout à fait correct, je suis très surprise de ce courrier et me permets de vous solliciter afin de savoir si la sté Akerys est ds ses droits. Merci d'avance pour vos réponses et conseils

Par **Domil**, le **18/10/2010** à **14:10**

Vous avez signé un EDL de sortie stipulant que le papier peint était déchiré ? Si oui, le bailleur est en droit de refaire la tapisserie murale dans les pièces désignées dans l'EDL où le papier peint était déchiré (mais pas dans toutes les pièces).

Est-ce qu'ils fournissent un justificatif ? Devis ou facture ?

Par **Melle L**, le **18/10/2010** à **14:43**

oui c'était stipulé ds l'état des lieux, un devis m'a été adressé en même temps que le courrier. Ils sont donc en droit de refaire le papier dès lors qu'il y avait un "accro" ds une pièce ? Il n'y a pas de délai à respecter par rapport à la date de sortie ?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **18/10/2010** à **15:35**

Le devis date de quand ?

Par **Melle L**, le **18/10/2010** à **16:49**

le devis date du 29/06/2010, avec une date de validité au 27/09/2010 (Il y a en haut de ce devis le n° de fax du prestataire de service et la date du 09/08). Le courrier d'accompagnement d'Akerys date du 29/09/2010.

PS : Domil Merci pr vos réponses

Par **Clotilde Lapierre AKERYS**, le **20/10/2010** à **17:30**

@**Melle L**

Bonjour,

Si vous souhaitez me contacter par mail pour m'indiquer vos coordonnées (nom prénom téléphone) et le nom de votre résidence AKERYS, je peux vous mettre en relation avec votre ancien gestionnaire AKERYS afin qu'il étudie votre requête et prenne contact avec vous.

Mon contact : clotildelapierre@gmail.com

Cordialement,
Clotilde - AKERYS

Par **durdur**, le **21/03/2011** à **22:29**

vous habitez quelle résidence ?

Par **lisi39**, le **13/03/2012** à **20:09**

bonjour a tous

comme vous je viens de me faire avoir par la societe akerys apres avoir repris un appartement a une connaissance nous fesons l etat des lieux avec une personne que nous apellerons mr X celui ci remplissant en tres peu de temps un simple papier ,quand au depart une madame Y a effectuer un etat des lieux avec son petit ordinateur traquant la moindre defaillance de l appart ,ne parlons pas de son amabilite j avais l impression d etre en proces !!!

bref celle ci notant tous les details meme impenssables je lui posla question:

:pourquoi tant de differences entres deux etats des lieux celle ci me repond c est pour le proprietaire pour les reparations personnelles vetustes, elle me fait signer le papier de sortie lui fesant confiance et a ce jour je recois dans ma boite aux lettres un courrier me demandant de regler la somme de 700 euros de degradation personnel
aujourd'hui je compte bien ne pas en rester la et porte plainte des demain pour abus

tout témoignage sera un plus pour moi devant le tribunal car je n'en resterai pas de la merci de vos témoignages

Par **lince80**, le **19/03/2012** à **15:50**

Bonjour, je veux vous faire part de notre expérience concernant les voleurs d'Akerys et surtout que ça ne vous arrive pas et faites bien passer l'info autour de vous. Akerys sont des voleurs. Ma soeur avait un appartement qu'elle a rendu au mois de novembre 2011, elle vient seulement de récupérer une PARTIE de la caution soit 350€. Il devait lui rendre 780€ (480€ de loyer et 300€ qu'ils ont touché de la CAF et qu'il devait redonner à ma soeur). Voici leurs explications, tout d'abord sur l'état des lieux, le monsieur d'Akerys qui a fait l'état a volontairement marqué 1 clef rendu au lieu des 3 qui ont bien été fournies et pour bien avoir ma soeur quant il lui a fait signer, il lui a dit "et voilà tout est bon" donc ma soeur ne s'est pas inquiétée et surtout n'a pas vérifié soit 150€ déduit pour les clefs, ensuite 100 euros pour soit disant des charges supplémentaires qui ne lui ont jamais été mentionnés, ensuite encore 100, je crois pour les poubelles ou impôts fonciers...En tout cas, eux, n'ont pas rajouté des indemnités de retard pour avoir rendu la caution 6 mois après alors qu'on les appelait toutes les semaines..

Enfin, voilà comment récupérer de l'argent sur le dos des gens. C'est abusé, ils sont malhonnêtes.

Bon courage à ceux qui attendent leur caution.